

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 12 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Nicolas PETERLINI **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Christian RAYOT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jean Claude BOUROUH à Jean Louis HOTTLET, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 03 mars	Le 9 mars	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	29

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean Louis HOTTLET est désigné.

2020-02-07A Budget GEMAPI - Compte administratif 2019

Rapporteur : Jean Jacques DUPREZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2019-03-07 C du 11 avril 2019 adoptant le budget primitif 2019 ;

L'année 2019 a été marquée par :

- le lancement de l'étude « Restauration de l'Allaine : Tronçon centre-ville de Delle »
- les résultats de l'étude préliminaire concernant le projet « Restauration de l'Allaine : Tronçons plaine de l'Allaine » avec l'extension du périmètre d'étude à la Covatte (de la lagune de Faverois à la confluence avec l'Allaine)

Envoyé en préfecture le 22/05/2020

Reçu en préfecture le 22/05/2020

Affiché le



ID : 090-249000241-20200312-2020_02_07A-BF

- le suivi des actions ponctuelles (accompagnement technique sur des travaux de restauration du canal des Forges à Grandvillars, bilan zéro-phyto pour 10 communes, suivi de l'élaboration des documents règlementaires : PPRI, SAGE, ...)

Les grandes lignes du CA 2019 GEMAPI (hors restes à réaliser)

Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 11	Charges à caractères générales dont	10 378,85 €
60	Achats et variation de stocks	308,07 €
61	Services extérieurs	1407,33 €
62	Autres services extérieurs	8663,45 €
Chap. 12	Charges de personnel	61 378,65 €
Chap. 14	Impôts et taxes	307,00 €
Chap. 66	Charges financières	17,33 €
Total des dépenses de fonctionnement		72 081,83 €
En recettes		
Chap. 73	Impôts et taxes	126 372,00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	26 020,00 €
Total des recettes de fonctionnement		152 392,00 €

Le budget de fonctionnement est en excédent de 80 310,17€

Section d'investissement		
En dépenses		
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	272,76 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	31 560,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	3 109,50 €
Total des dépenses d'investissement		34 942,26 €
En recettes		
Chap. 13	Subventions d'investissement	4 875,00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €
Total des recettes d'investissement		104 875,00 €

Le budget d'investissement est en excédent de 69 932,74 €

Les grandes lignes du CA 2019 GEMAPI avec les restes à réaliser

En fonctionnement,

Dépenses : 72 081,83 €
 Recettes : 152 392,00 €

Le budget de fonctionnement est en excédent de 80 310,17 €.

En investissement,

Dépenses : 34 942,26 €
 RAR : 53 711,40 €
 TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : 88 653,66 €

Recettes : 104 875,00 €
 RAR : 0 €
 TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : 104 875,00 €

Le budget d'investissement est en excédent de 16 221,34 €.

**Résultat du CA 2019 GEMAPI
 avec reprise des résultats 2018 (hors restes à réaliser)**

	Résultat 2019	Résultat 2018 repris	Tous exercices confondus
Fonctionnement	80 310,17 €	24 377,77 €	104 687,94 €
Investissement	69 932,74 €	0	69 932,74 €
Total	150 242,91 €	24 377,77 €	174 620,68 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019,

- Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**
- d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2019.

Annexe: Vue d'ensemble CA.

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

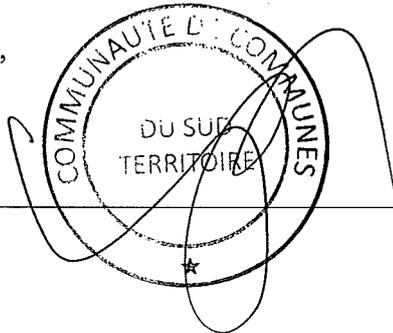
- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2019.**

Annexe : Vue d'ensemble CA

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 22 MAI 2020

Le Président,



Le Président,

